

## PERLKA®

Version 6.6 / FR

Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649

N° du matériau:

50110869

Date de la première version publiée:

17.06.2016

Date d'impression: 01.03.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PERLKA®

Numéro d'enregistrement : si disponible, indiqué au chap. 3

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais, Matière première pour production des engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : AlzChem AG  
Dr.-Albert-Frank-Str. 32  
83308 Trostberg, Germany

Téléphone : +49 8621 86-3351

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : alz-pst@alzchem.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 8621 86-2776  
Fire Brigade, Site Trostberg, AlzChem AG

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

**PERLKA®**

Version 6.6 / FR  
Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649  
N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:  
17.06.2016  
Date d'impression: 01.03.2017

	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence	<b>: Prévention:</b>	
	P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	<b>Intervention:</b>	
	P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**2.3 Autres dangers**

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée  
La consommation d'alcool augmente l'effect nocif (c.f. 4. Avis aux médecins).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Engrais a base de cyanamide calcique  
contient:  
1,8 %  
Azote nitrique  
Teneur résiduelle en carbure de calcium < 0,1 %

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
cyanamide de calcium, technique	156-62-7 205-861-8 01-2119777581-29	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	> 40

**PERLKA®**

Version 6.6 / FR  
Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649  
N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:  
17.06.2016  
Date d'impression: 01.03.2017

dihydroxyde de calcium	1305-62-0 215-137-3 01-2119475151-45	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	13 - 15
graphite	7782-42-5 231-955-3	pas classifié	>= 11
Calcium nitrate	10124-37-5 233-332-1 01-2119495093-35	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 10
sulfate de calcium	7778-18-9 231-900-3	pas classifié	< 3

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas de symptômes provoqués par un contact avec les yeux ou la peau, par une inhalation ou une ingestion, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.  
En cas de contact avec la peau, la laver avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.  
Faire boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Erythème  
Baisse de la tension artérielle  
pouls accéléré,  
sensation de brûlure,  
Irritation des yeux et des muqueuses  
mal de tête  
Insuffisance respiratoire  
Nausée
- Risques : Attention: interactions avec de l'alcool (éthanol).

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Traitement:  
Pas d'antidote spécifique connu.  
Traitement symptomatique.  
Contrôle du système circulatoire  
Le cas échéant, administrer du charbon médical (10-20 g) et

## PERLKA®

Version 6.6 / FR  
Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649  
N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:  
17.06.2016  
Date d'impression: 01.03.2017

du sulfate de sodium (sel de Glauber, 20 g).  
lavage d'estomac avec examen gastroscopique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre extinctrice  
Sable sec  
Eau pulvérisée

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Ammoniaque  
gaz nitreux  
Oxydes de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et porter une combinaison protectrice.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.  
Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.  
Éviter toute formation de poussière.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Mise en oeuvre du produit à l'air libre ou avec une bonne aération.

Indications pour la protection : Non dangereux du point de vue coup de poussière récipient

**PERLKA®**

Version 6.6 / FR  
Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649  
N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:  
17.06.2016  
Date d'impression: 01.03.2017

contre l'incendie et l'explosion

standard de 1 m3, énergie d'amorçage 10 kJ

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Changer de vêtements et chaussures souillés ou imbibés de produit. Les nettoyer avant de les réutiliser. Avant, pendant et après les travaux avec le produit, ne pas consommer de boissons alcoolisées. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe d'explosibilité de poussière

: 0

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

: Incompatible avec des acides et des bases.  
Incompatible avec des agents oxydants.  
Lors d'un entreposage à l'air libre avec du nitrate d'ammonium et des préparations à base de nitrate d'ammonium, un écartement minimal de 5 m doit être observé, (TRGS 511, 6.1.2 (3)).  
Lors de l'entreposage de cyanamide calcique avec du nitrate d'ammonium et des préparations à base de nitrate d'ammonium dans un même local, un écartement d'au moins 2,5 m doit être observé, (TRGS 511, 6.1.2 (6)).  
A protéger de l'air humide et de l'eau.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)

: 13, Substances solides non combustibles

Matériel d'emballage

: Matière appropriée: polyéthylène, Acier inoxydable

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cyanamide de calcium, technique	156-62-7	VME	0,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

**PERLKA®**

Version 6.6 / FR

Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649

N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:

17.06.2016

Date d'impression: 01.03.2017

dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TWA	5 mg/m3	91/322/EEC
Information supplémentaire	Les données scientifiques existantes concernant les effets sur la santé semblent être particulièrement limitées, Indicatif			
		VME	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
graphite	7782-42-5	VME (Fraction alvéolaire)	2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Dermatril 740  
 délai de rupture : > 480 min  
 Épaisseur du gant : 0,11 mm  
 Directive : DIN EN 374  
 Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Camatril 730  
 délai de rupture : > 480 min  
 Épaisseur du gant : 0,6 mm  
 Directive : DIN EN 374  
 Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Ne pas inhaler de gaz, vapeurs, aérosols, poussières mais utiliser une protection des voies respiratoires.  
 Masque de protection contre les poussières selon EN 149 FFP2

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide  
 Couleur : gris à noir  
 Odeur : caractéristique  
 pH : Les solutions aqueuses sont fortement alcalines.  
 Point/intervalle de fusion : 1145 - 1217 °C  
 Point/intervalle d'ébullition : détermination non requise

## PERLKA®

Version 6.6 / FR  
Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649  
N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:  
17.06.2016  
Date d'impression: 01.03.2017

Point d'éclair	: Non applicable, solide
Inflammabilité (solide, gaz)	: non inflammable Méthode: Inflammabilité (solides)
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité	: 2,3 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	: 1000 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: partiellement soluble par hydrolyse (20 °C)
Température d'auto- inflammabilité	: > 850 °C (env. 1100 - 1600 hPa)

### 9.2 Autres informations

Classe d'explosibilité de  
poussière : 0

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

|| Voir la section 10.3.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de dangers particuliers connus.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des acides et des bases  
Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

hydroxyde de calcium, cyanamide, Ammoniaque

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**PERLKA®**

Version 6.6 / FR  
Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649  
N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:  
17.06.2016  
Date d'impression: 01.03.2017

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Produit:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 594 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.  
Remarques: Résultat d'investigation propre.
- Toxicité aiguë par inhalation : Concentration maximale accessible (Rat): 5,1 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: concentration en poussière maximale obtenue pendant le test: 10% de mortalité après 4 heures d'exposition  
Résultat d'investigation propre.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2000 mg/kg  
Evaluation: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: Résultat d'investigation propre.

**Composants:**

**cyanamide de calcium, technique:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 765 mg/kg  
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.  
Remarques: Résultat d'investigation propre.
- Toxicité aiguë par inhalation : Concentration maximale accessible (rat): > 0,155 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Evaluation: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: concentration maximale dans le test: pas d'animaux décédés.  
Résultat d'investigation propre.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: Résultat d'investigation propre.

**dihydroxyde de calcium:**

- Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: Bibliographie, IUCLID

**Calcium nitrate:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat, femelle): 1000 mg/kg  
Méthode: OECD 423  
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.  
Remarques: (valeur de la littérature)
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Peut provoquer des irritations des voies respira-



## PERLKA®

Version 6.6 / FR

Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649

N° du matériau:

50110869

Date de la première version publiée:

17.06.2016

Date d'impression: 01.03.2017

toires.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Evaluation: Irritant pour la peau.

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Résultat: irritant

Remarques: Résultat d'investigation propre.

#### Composants:

##### **cyanamide de calcium, technique:**

Résultat: irritant

Remarques: En raison d'expériences gagnées sur l'homme

##### **dihydroxyde de calcium:**

Evaluation: Provoque une irritation cutanée.

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Résultat: Irritant pour la peau.

Remarques: Bibliographie, IUCLID

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Evaluation: Corrosif

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Remarques: Résultat d'investigation propre.

#### Composants:

##### **cyanamide de calcium, technique:**

Espèce: Lapin

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Provoque des lésions oculaires graves.

Remarques: Résultat d'investigation propre.

##### **dihydroxyde de calcium:**

Evaluation: Provoque des lésions oculaires graves.

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Résultat: irritant

Remarques: Bibliographie, IUCLID

##### **Calcium nitrate:**

Espèce: Lapin

Evaluation: Provoque des lésions oculaires graves.

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Résultat: Provoque des lésions oculaires graves.

BPL: oui

**PERLKA®**

Version 6.6 / FR

Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649

N° du matériau:

50110869

Date de la première version publiée:

17.06.2016

Date d'impression: 01.03.2017

Remarques: documentation

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Composants:**

**cyanamide de calcium, technique:**

Type de Test: essai de maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques: Résultat d'investigation propre.

**dihydroxyde de calcium:**

Remarques: donnée non disponible

**Calcium nitrate:**

Remarques: donnée non disponible

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

**Produit:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène selon plusieurs tests in-vitro.

**Composants:**

**cyanamide de calcium, technique:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Chromatides soeurs échange  
Espèce: CHO-cellules  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test micronucléaire  
Espèce: Rat  
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène selon plusieurs tests in-vitro., Examen interne

**dihydroxyde de calcium:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: Bibliographie, IUCLID

**Calcium nitrate:**

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif  
Remarques: IUCLID

**PERLKA®**

Version 6.6 / FR

Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649

N° du matériau:

50110869

Date de la première version publiée:

17.06.2016

Date d'impression: 01.03.2017

**Cancérogénicité**

**Produit:**

Remarques: N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

**Composants:**

**cyanamide de calcium, technique:**

Espèce: rat, souris

Remarques: Pas d'effets négatifs.

**dihydroxyde de calcium:**

Cancérogénicité - Evaluation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Bibliographie, IUCLID

**Calcium nitrate:**

Remarques: pas de données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: donnée non disponible

**Composants:**

**cyanamide de calcium, technique:**

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

- Evaluation

**dihydroxyde de calcium:**

Toxicité pour la reproduction : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Evaluation

Remarques: Bibliographie, IUCLID

**Calcium nitrate:**

Effets sur la fertilité : Remarques: donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

**Composants:**

**cyanamide de calcium, technique:**

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Remarques: IUCLID

**dihydroxyde de calcium:**

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Remarques: Bibliographie, IUCLID

## PERLKA®

Version 6.6 / FR  
Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649  
N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:  
17.06.2016  
Date d'impression: 01.03.2017

### **Calcium nitrate:**

Evaluation: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Produit:**

Remarques: donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **dihydroxyde de calcium:**

Evaluation: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Bibliographie, IUCLID

##### **Calcium nitrate:**

Evaluation: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Pas de donnée disponible

#### **Composants:**

##### **cyanamide de calcium, technique:**

Pas de donnée disponible

##### **dihydroxyde de calcium:**

Pas de donnée disponible

##### **Calcium nitrate:**

Pas de donnée disponible

### **Expérience de l'exposition humaine**

#### **Produit:**

Informations générales : La consommation d'alcool accroît les effets toxiques.

Des concentrations supérieures à la VME peuvent provoquer une irritation des yeux et des muqueuses.

Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes.

#### **Composants:**

##### **cyanamide de calcium, technique:**

Informations générales : La consommation d'alcool accroît les effets toxiques.

Des concentrations supérieures à la VME peuvent provoquer une irritation des yeux et des muqueuses.

## PERLKA®

Version 6.6 / FR  
Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649  
N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:  
17.06.2016  
Date d'impression: 01.03.2017

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques: D'autres données toxicologiques n'existent pas.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio): 212,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OECD 203  
Remarques: Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

NOEC (Danio rerio): 152 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OECD 203  
Remarques: Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 9,12 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE 202  
Remarques: Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

NOEC (Daphnia magna): 2,736 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE 202  
Remarques: Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchnerella subcapitata): 41,86 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OECD 201  
Remarques: Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

NOEC (Pseudokirchnerella subcapitata): 20,87 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OECD 201  
Remarques: Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

## PERLKA®

Version 6.6 / FR  
Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649  
N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:  
17.06.2016  
Date d'impression: 01.03.2017

### Composants:

#### **cyanamide de calcium, technique:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio): 140 mg/l  
Remarques: IUCLID
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: IUCLID
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchnerella subcapitata): 27,54 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: IUCLID
- NOErC (Pseudokirchnerella subcapitata): 13,73 mg/l  
Remarques: IUCLID

#### **dihydroxyde de calcium:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss): 50,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OECD 203  
Remarques: Bibliographie, IUCLID

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Hydrolyse dans l'eau  
Dans le sol, le produit agit comme engrais et est dégradé en quelques semaines.

### Composants:

#### **cyanamide de calcium, technique:**

- Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OECD 301 B  
Remarques: Hydrolyse dans l'eau

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

- Evaluation : Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

## 12.6 Autres effets néfastes

### Produit:

## PERLKA®

Version 6.6 / FR  
Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649  
N° du matériau:  
50110869

Date de la première version publiée:  
17.06.2016  
Date d'impression: 01.03.2017

Information écologique supplémentaire : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.  
D'autres données écotoxicologiques n'existent pas.

### **Composants:**

#### **cyanamide de calcium, technique:**

Cheminement et devenir dans l'environnement : Dans le sol, le produit agit comme engrais et est dégradé en quelques semaines.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit être dirigé vers une installation d'évacuation appropriée sous respect des prescriptions relatives aux déchets.

Ne doit pas être évacué en même temps que les déchets domestiques.

Dans le sol, le produit agit comme engrais et est dégradé en quelques semaines.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne peuvent pas être réutilisés après un nettoyage adéquat, doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations fédérales, nationales ou locales en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Not classified as dangerous in the meaning of transport regulations., Residual content of calcium carbide < 0.1 %  
Teneur résiduelle de carbure de calcium < 0,1%, le marquage avec le no. UN 1403 n'est donc pas nécessaire., Perlka n'est pas une matière dangereuse au sens des prescriptions de transport; c'est pourquoi un transport commun avec du nitrate d'ammonium et des préparations à teneur en nitrate d'ammonium est autorisé.

## PERLKA®

Version 6.6 / FR

Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649

N° du matériau:

50110869

Date de la première version publiée:

17.06.2016

Date d'impression: 01.03.2017

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

No nommé à l'annexe I (StörfallV 2005)

Autres réglementations : Le produit est homologué comme engrais CEE.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

KECI : Listé

REACH : Listé

DSL : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Irrit. : Irritation cutanée



**PERLKA®**

Version 6.6 / FR

Date de révision: 17.06.2016

spécification: 132649

N° du matériau:

50110869

Date de la première version publiée:

17.06.2016

Date d'impression: 01.03.2017

Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR